

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

2-3-4 OCTOBRE 2026

29^E RALLYE DE L'ARDECHE

ASA
ARDECHE

RPF
RALLYE POUR FAMILIALES

PEA - VHC - VHRS - VMRS

CHALLENGE
JEUNES TALENTS

TROPHÉE BURZET JEAN MOUNIER

TROPHÉE ANDRÉ CURINIER

CHALLENGE GEDIMAT CAYREYRE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYES HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIVE

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ARDECHE
Nom du Rallye :	RALLYE DE L'ARDECHE
Date :	2 / 3 et 4 OCTOBRE
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	NATIONAL COEFFICIENT 2
Eligibilité :	COUPE DE FRANCE 2027
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°15 du 15 mai 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Du 28 juillet 2026 sous le numéro 607
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	POLETTI Raphael
Téléphone :	06/85/08/96/95
Mail :	raphael.poletti@cpis-aubenas.fr
Comité d'Organisation	
Président :	MASCLAUX Sébastien / JOUVE Denis
Membres :	Mr Caro Jean / Mr Deleuze Joel / Mr Payan Luc / Mr Rey Fanck Mr Granger Guy / Mr Serre Romain / Mr Cagnet Michel / Mr Villeneuve Bastien / Mr Baratier Joel / Mme Bidard Caroline Mr Issartel Dorian / Mme Moulin Colette / Mr Maurel Richard
Secrétariat du Rallye, Adresse :	MOULIN COLETTE
Téléphone :	07 49 99 64 81
Mail:	asa.ardecche@gmail.com

Permanence du Rallye :	Casino Circus de Vals-Les-Bains
Lieu, date, horaire :	Lieu : Vals-les-Bains Date : 2 / 3 et 4 octobre 2026 Horaires : identiques à ceux du Rallye
Organisateur technique	
Nom :	ASA ARDECHE
Adresse :	6 Place de la gare
Téléphone :	07380 Lalevade d'Ardèche
Mail :	asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	LUNDI 20 JUILLET 2026
Ouverture des engagements	LUNDI 3 AOUT 2026
Clôture des engagements	LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	A télécharger sur le site de l'ASA ARDECHE à partir du mercredi 23 Septembre 2026
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 27 septembre de 8h30 à 18h00 – Vendredi 2 octobre de 8h30 à 18h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Pré-Vérifications administratives le : Dimanche 27 septembre de 8H00 à 14H00 PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE Vérifications Administratives obligatoires le :Vendredi 2 octobre de 13H00 à 19H45 au CASINO CIRCUS VALS LES BAINS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre de 13h15 à 20h00 - Lieu Entrée du parc fermé de Vals-Les-Bains
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à partir de 13h15 Parc du Casino Vals-Les-Bains.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre 2026 à 20h15 Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Transmis par écrit lors des vérifications administratives le vendredi 2 octobre

	de 13h15 à 19h45 au Casino Circus de Vals-Les-Bains
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Départ 1 ^{er} étape le Samedi 3 octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals-les-Bains Départ 2 ^{ème} étape le Dimanche 4 Octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication des résultats après le dernier concurrent le Dimanche 4 octobre au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Arrivée 1 ^{er} étape à Vals-Les-Bains le Samedi 3 octobre à 15h49 au Parc de Vals Les Bains Arrivée finale le Dimanche 4 octobre à 10h57 au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication des résultats du rallye partiel le site de la FFSA et sur le site CHRONODIUM
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 4 octobre au Podium du Parc du Parc du Casino de Vals-Les-Bains

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA ARDECHE organise les 2/3 et 4 octobre 2026 le Rallye historique de régularité (VHRS) de L'ARDECHE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes, **sous le n° 15 du 15 mai 2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 607 délivré le 28 Juillet 2026**

1.1P. OFFICIELS

Selon le règlement particulier de chaque rallye.

La liste des officiels sera composée au minimum de :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Mr Agier Adrien Licence n°324027
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Agostino Arman Licence n° 12775 Mr Decarpentrie Max Licence n°3433
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Besancon Monique Licence n° 9682

Directeur de Course	Mr Heritier Thierry Licence n°1713 Mr Gagnaire Patrick Licence n° 3062 (VHC et VHRS)
Officiel dédié à la surveillance des moyennes (CS ou DC)	Mr Gagnaire Patrick Licence n° 3062 (VHC et VHRS)
Commissaire Technique responsable	Mr Coquet Bernard Licence n°1324 (VHC et VHRS)
Chargés des relations avec les concurrents	Mr Pitarch Floreal Licence n°2729 Mme Simon Sylvie Licence n° 214749 Mme Perrin Nathalie Licence n°1716
Juges de faits	A définir
Chronométrateurs	Mr.Nantet Julien Licence n°345645
Classement	Mr.Nantet Julien Licence n°345645

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye historique de régularité de l'ARDECHE compte pour la coupe de France des Rallyes de régularité historique

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Dimanche 27 Septembre de 8H00 à 14H00 PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE et le Vendredi 2 Octobre de 13H00 à 19H45 au CASINO CIRCUS VALS-LES-BAINS pour les Vérifications administratives et le Vendredi 2 Octobre de 13h15 à 20h00 - Lieu Entrée du parc fermé de Vals Les Bains pour les Vérifications techniques.

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Documents à présenter : selon les catégories – voir règles spécifiques.

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.4. Un briefing ORAL DU DIRECTEUR DE COURSE SERA OBLIGATOIRE le vendredi 2 octobre 20H15 au PC course Casino de Vals Les Bains 1er étage

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

2.1. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye historique de régularité de L'ARDECHE doit adresser à par courrier la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 Septembre à Minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 35 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- 390 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche
- 410 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche
- 430 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 1040 € sans la publicité facultative
- **Un chèque de caution de 200€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur uniquement par chèque !**

Si désistement : Remboursement des engagements conforme aux prescriptions générales FFSA

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.2 CONCURRENTS ADMIS

Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.1. EQUIPAGES

3.1.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises :

- Licence nationale concurrent conducteur régularité (NCCR)
- Licence nationale concurrent conducteur (NCC)
- Licences internationales routes (ICCA, ICCB, ICCCR, ICCDRO) et compétition à vitesse limitée (ICVL)

Titres de participation admis :

- National Régularité [TPNR(E)]

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de la FFSA rempli par le médecin à fournir impérativement 10 jours avant le départ du Rallye.

3.1.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

3.1.3. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de « zone casque ».

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ sera le suivant :

- Samedi 3 Octobre 1er catégorie VHC / 2ème Catégorie Moderne / 3ème catégorie VHRS / 4ème catégorie VMRS
- Dimanche 4 Octobre : 1er catégorie VHC / 2ème Catégorie Moderne / 3ème catégorie VHRS / 4ème catégorie VMRS
- L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).
- L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.
- L'ordre de passage des doublures de régularité est laissé à la discrétion des organisateurs.

Un véhicule d'encadrement (0) à minima, (00 recommandé) passera entre chaque rallye pour vérifier que toutes les voitures du rallye précédent ont correctement parcouru la zone de régularité et qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon.

Il doit y avoir un véhicule 0 entre le VHC et la régularité et/ou le moderne ainsi qu'entre le moderne et/ou le VHC et la régularité.

Il n'y a pas d'obligation de faire passer un véhicule 0 entre les différents plateaux de régularité (VHRS, VMRS).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Selon catégorie – voir règles spécifiques.

Le Rallye historique de régularité de L'ARDECHE est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2. EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive du 19 février 2026.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée et devra être Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 306,97 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105,81 km.

Les Zones de régularités sont :

1^{ère} étape Samedi 3 Octobre Section 1-2

- ES 1 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- ES 2 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- ES 3 Antraigues Genestelle 6.79 Km
- ES 4 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- Es 5 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- ES 6 Antraigues Genestelle 6.79 Km

2^{ème} étape Dimanche 4 Octobre Section 3

- Es 7 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.43 km
- ES 8 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- Es 9 Antraigues Genestelle Km 6.79 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ZR est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 27 Septembre de 8h30 à 18h00 - Vendredi 2 Octobre de 8h30 à 18h00

Des contrôles de vitesse auront lieu sur les différentes ES

Le road book sera téléchargeable à partir du mercredi 23 septembre sur le site de l'ASA Ardèche.

La voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...)

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :

- **Le nombre de ZR remportées,**
- **Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR,**
- **Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR,**
- **etc...**

ARTICLE 10. COUPES

Selon règlement particulier.

Les prix en espèces sont interdits.

Tous les concurrents seront primés par une coupe.